

20210118_DL_15

OBJET : Groupement de
commandes SESAM avec le
CDG59 - renouvellement

Date de convocation :

6 janvier 2021

Date de séance :

18 janvier 2021

Date d'affichage :

3 février 2021

Membres en exercice : 46

Membres présents : 23

Membres votants : 32

*Séance en présentiel et
visioconférence*

*Règles de fonctionnement selon
ordonnance du 1^{er} avril 2020 et
article 6 de la loi n°2020-1379
du 14 novembre 2020*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

*Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et de 14h00 à 17h30*

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit janvier à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents : BEUFILS Christian, BEAUMONT Joël, BLOCKLET Patrick, BLONDELLE Jean-Marie, BODIOU Thierry, DEBEUGNY François, DEFRANCE Hervé, DELETRE Margaux, DONA Mario, FRION Fabrice, JACQUES Laurent, LEBRUN Christian, LECOMTE Frédéric, LEMAIRE Anna-Maria, MAROTTE Philippe, MASSET Jacques, PARSIS Laurent, PAYEN Jean-Dominique, POUPART Patricia, ROY Mathilde, TRABOUILLET Romuald, SAINTYVES Bruno.

Secrétaire de séance : Laurent PARSIS

Pouvoirs : Guy PENAUD à Margaux DELETRE
Paul-Eric DECLE à Philippe VARLET
Jean GORRIEZ à Laurent PARSIS
James HECQUET à Laurent PARSIS
Jean-Philippe DELFOSSE à Philippe VARLET
Jean-Luc WALIGORA à Jean-Marie BLONDELLE
Olivier JARDE à Margaux DELETRE
Arnaud DE MONCLIN à Romuald TRABOUILLET
Alain GEST à Mathilde ROY

Le comité syndical a approuvé le 12 décembre 2016 la constitution d'un groupement de commandes coordonné par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Nord, dans le cadre de la mise en œuvre du service mutualisé d'archivage électronique. Le Président propose au Comité syndical d'approuver le renouvellement de ce groupement sur le même périmètre, permettant de conclure de nouveaux marchés.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu les articles L.2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique portant sur la constitution de groupements de commandes entre les acheteurs publics,
- Vu le projet de système d'archivage électronique mutualisé dénommé SESAM (Système Electronique Sécurisé d'Archivage Mutualisé),
- Vu la convention de partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord, approuvée par délibération du Bureau en date du 28 novembre 2016,
- Vu la convention de coopération horizontale conclue avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Nord pour la diffusion des services numériques mutualisés, approuvée par délibération n°6 du 17 novembre 2020,
- Considérant l'intérêt de grouper les besoins pour la mise en œuvre du SESAM,
- Vu la délibération du 12 décembre 2016 autorisant la constitution du premier groupement à cet effet,

- Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes renouvellement de cet accord,

Considérant l'intérêt de renouveler cette convention sous forme d'un groupement de commandes permanent, tenant compte de la couverture des besoins récurrents de ce service,

DELIBERE

ARTICLE 1 – La constitution d'un groupement de commandes à caractère permanent avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord permettant d'acquérir, à hauteur des besoins propres de chaque membre, les fournitures et les services nécessaires à la mise en œuvre d'un système d'archivage électronique mutualisé dénommé SESAM (Système Electronique Sécurisé d'Archivage Mutualisé) est approuvée.

ARTICLE 2 – Le Centre de Gestion est désigné coordonnateur du présent groupement.

ARTICLE 3 – Le Président est autorisé à signer la convention constitutive du groupement et toute autre pièce relative au fonctionnement du groupement et à l'exécution des marchés à venir.

ARTICLE 4 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.